

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du jeudi 02 mai 2024

DEL20240502_043

L'an deux mil vingt-quatre, le deux mai à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle communale à ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME, sur convocation adressée à tous ses membres, le 25 avril précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes d'Arve et Salève (CCA&S).

Conseillers en exercice : 32

Présents : 21

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Laurent CHIORINO, Ludovic WISZNIEWSKI ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : David DE VITO, Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Didier EISACK, Denise GÉRELLI-FORT, Virginie JACQUEMOUD, Sébastien JAVOGUES, Stéphanie LE MOAL, Billy MARQUET, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS ;

Pouvoirs : 4

Absents excusés avec procuration : Dominique BRAND, Patricia DÉAGE, Gianni GUERINI, André PUGIN ;

Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Sophie BIOLLUZ, Frédéric CHABOD, Anne-Marie LALLIARD, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX ;

Secrétaire de séance : Régine MAYORAZ.

DEL20240502_043 - Désignation d'un Secrétaire de séance et approbation du Procès-Verbal (PV) de la séance du Conseil du 20 mars 2024

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 1

Monsieur le Président désigne Madame Régine MAYORAZ en tant que Secrétaire de séance.

Il soumet ensuite pour approbation des membres du Conseil communautaire, le PV de la dernière séance, en date du 20 mars 2024.

Au vu du document communiqué en annexe, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE** le PV de la séance du Conseil communautaire du 20 mars 2024

La Secrétaire de séance
Madame Régine MAYORAZ

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 07/05/2024
Publié, le 07/05/2024

PAGE ANNULÉE

